COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

DE

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

========

Pôle Attractivité de l'Archipel

et Développement Economique

========

Centre Culturel et Sportif Territorial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

DÉCISION N° 896/2014 DU 16/07/2014

Portant prise en charge de l'intervention de Madame Cathy SIMON, Société Ré-Créations. Opération n° 07D03794

LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;

VU les crédits arrêtés au Budget Primitif 2014 de la Collectivité Territoriale – Programme ANIMATION CULTURELLE ET FESTIVE - ;

SUR proposition du Directeur du Centre Culturel et Sportif Territorial ;

DÉCIDE

Article 1 : Un atelier de peinture sur porcelaine pour enfants âgés de 8 à 13 ans ainsi que pour adultes est organisé de septembre à décembre 2014, ces cours seront dispensés par Madame Cathy SIMON, Société Ré-Créations.

Article 2 : Pour ses prestations, le Centre Culturel et Sportif versera à Madame Cathy SIMON un cachet trimestriel (sept/déc 2014) de 3 000,00 €. Ce cachet sera imputé sur les crédits du budget 2014 de la Collectivité Territoriale - nature 6228, fonction 311, enveloppe 11390 -.

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 17 JUIL. 2014

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

Le Président

Pour le Président et par délégation
La Directrice des Ressources
Humaines de la Collectivité Territoriale

Frédérique AUDOUX

ACTE EXÉCUTOIRE

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12